Mémoire du Théâtre Lyrique de la Montérégie (TLM)
Consultation sur la tarification de la carte Accès Longueuil pour les personnes non-résidentes

Madame, Monsieur,

Le Théâtre Lyrique de la Montérégie (TLM) souhaite exprimer sa vive opposition à l'imposition d'une carte Accès Longueuil au coût de 100 $ par année pour les participants non-résidents prenant part aux activités des organismes reconnus de la Ville.

Fondé il y a maintenant plus de 30 ans, le Théâtre Lyrique de la Montérégie est un organisme à but non lucratif solidement enraciné sur la Rive-Sud de Montréal. Depuis 1997, le TLM présente annuellement des productions lyriques d'envergure qui contribuent au rayonnement culturel de Longueuil et de toute la Montérégie.

Au-delà de sa mission artistique, le TLM joue également un rôle social important dans la communauté. Nos membres offrent des concerts dans les résidences pour aînés (RPA) et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) afin de briser l'isolement des personnes qui y résident.

Le TLM est un organisme régional. Bien que ses activités se déroulent à Longueuil, ses membres proviennent d'un vaste territoire, notamment de Montréal, Châteauguay, Brossard, Boucherville, Saint-Lambert, Mont-Saint-Hilaire, Léry, Varennes, Lacolle et même Sherbrooke. En réalité, seulement 25 % de nos membres sont résidents de Longueuil.

Ces choristes se déplacent déjà chaque semaine vers Longueuil afin de participer aux répétitions et aux activités de l'organisme. Ils le font par passion et par engagement envers la vie culturelle de la région. Or, leur participation représente déjà un investissement considérable. La cotisation annuelle d'un membre s'élève à près de 850 $. L'ajout d'une tarification obligatoire de 100 $ par année pour une carte Accès Longueuil constitue une charge financière supplémentaire importante qui risque d'en décourager plusieurs.

Nous sommes convaincus qu'un grand nombre de nos membres non résidents refuseraient d'assumer cette dépense additionnelle pour participer à un loisir culturel hebdomadaire. Une telle mesure entraînerait inévitablement une baisse importante des inscriptions et compromettrait directement la pérennité de notre organisme.

Par ailleurs, le TLM, comme plusieurs organismes culturels à but non lucratif, ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour absorber lui-même ces coûts additionnels. Nos budgets sont déjà limités et sont entièrement orientés vers la réalisation de notre mission culturelle et communautaire.

La seule avenue qui pourrait atténuer les impacts de cette mesure serait la mise en place d'un programme de soutien financier permettant à la Ville de Longueuil d'assumer les frais liés à la carte

Accès Longueuil pour les membres des organismes reconnus. Toutefois, nous comprenons que les ressources financières municipales sont déjà fortement sollicitées par plusieurs projets et priorités, notamment le développement et la réaffectation d'infrastructures destinées aux organismes du territoire.

Ainsi, trois constats s'imposent :

1. La tarification de 100 $ imposée aux non-résidents risque de décourager une proportion significative de nos membres.
2. Le TLM n'a pas la capacité financière d'assumer cette dépense au nom de ses participants.
3. Cette mesure menace directement la stabilité et la survie d'organismes régionaux dont le recrutement dépasse naturellement les limites territoriales de Longueuil.

Les conséquences pour le Théâtre Lyrique de la Montérégie seraient majeures. Une diminution importante du nombre de choristes compromettrait notre capacité à maintenir nos activités artistiques, communautaires et caritatives. À terme, la survie même du TLM pourrait être remise en question faute de membres et de soutien financier suffisant.

Nous croyons que la culture doit demeurer un facteur de rassemblement et d'accessibilité. Les organismes culturels comme le nôtre contribuent depuis des décennies au dynamisme de Longueuil et à son rayonnement dans toute la région. Imposer une tarification supplémentaire aux membres provenant des municipalités voisines va à l'encontre de cette vocation régionale et risque d'affaiblir durablement le milieu culturel.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'administration du Théâtre Lyrique de la Montérégie s'oppose fermement à l'obligation pour ses membres non résidents de détenir une carte Accès Longueuil payante au coût de 100 $ par année afin de participer à ses activités.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration
Théâtre Lyrique de la Montérégie